



CSSCTE LEVALLOIS

Commission Santé, Sécurité et des Conditions de Travail

08 JUIN 2021

MEDECIN DU TRAVAIL

Le médecin du travail pour le site de Levallois est le Docteur Cécile GUEIT : cecile.gueit@cmie.asso.fr

Les consultations à Levallois se font le mardi toute la journée et le jeudi matin.

Le médecin du travail pour le site de Saran est le Docteur Nadia LIASSINE : n.liassine@cihl45.com

Les élus CFTC demandent s'il est possible de se faire vacciné pour les maladies saisonnières par le service de Santé de Levallois ? Le médecin nous a répondu que c'est possible et qu'elle est « POUR » !!! Nous attendons la mise en place de ce process par la Direction.

Lors de votre visite médicale, un nouveau système de tablette a été mis en place. Le salarié répond à un questionnaire de santé, elle prend également la tension, ... Ce qui dégage du temps pour l'entretien avec le médecin.

Les téléconsultations ont été mises en place pour les salariés qui le souhaitent.

Des travaux sur les locaux du service médical de Levallois sont prévus (sans date) dans l'optique d'améliorer la confidentialité et de la réalisation des soins et des visites.

VACCINATION COVID

Le vaccin utilisé était « l'Astrazeneca », maintenant le service de santé au travail utilise le « Moderna » !!!

A ce jour, seulement 11 vaccinations sur le périmètre Levallois ! Avec le retour sur site, pensez à profiter de cette possibilité. Pour les Levalloisiens, cela se passe au CMIO de la Madeleine pour l'instant. Dans les semaines à venir cela « pourrait » se faire sur le site de Levallois. Plus d'informations à venir.

[Plus d'info ICI](#)

**La Direction demande aux managers de faire preuve de « souplesse »
envers les salariés qui prennent du temps pour se faire vacciner !**

POINT CAS COVID

Périmètre CSEE Levallois depuis le début en 2020 + 2021 : 345 cas avérés ont été répertoriés et 381 suspicions.

Depuis janvier 2021 : 126 cas avérés ont été répertoriés et 32 suspicions.

La Direction ne nous a pas communiqué de chiffre pour les cas contacts qu'elle a recensé.

EN CAS D'AGRESSION

Nouveau process en place depuis le 17 mai en cas d'incivilités : [VOIR ICI !!!](#)

PREVRISK

Périmètre CSEE Levallois : **356 personnes vulnérables** ont été recensées au 08 juin 2021.

L'état d'urgence sanitaire vient d'être officiellement prolongé jusqu'au **30 septembre 2021**. Nous vous informerons sur l'évolution des retours des « personnes vulnérables » sur les sites COVEA dès que la Direction aura informé les IRP = Instances Représentatives du Personnel.

Pour le retour sur site des PrevRisk, la Direction impose la démarche suivante, à faire par mail :

- informer son N+1, N+2 et RRH
- avoir eu un rendez-vous avec la médecine du travail qui doit remplir une attestation de suivi.

La loi est plus simple :

- chaque salarié dit « vulnérable » peut revenir à son poste de travail, en informant sa ligne managériale.

ATTENTION : une fois revenu sur site, vous ne serez plus considéré comme « **personnes vulnérables** », sauf à retourner voir votre médecin traitant et à refaire une déclaration auprès de PrevRisk !!!

Un salarié vulnérable peut rester chez lui, mais n'y est pas obligée ...

DDEV : DIRECTION DU DEVELOPEMENT

Vos élus CFTC remontent systématiquement lors des instances l'ensemble des problématiques rencontrées dans les agences. Prenez contact avec vos élus pour leur signaler tous les dysfonctionnements.

DI : DIRECTION INDEMNISATION

A ce jour il reste 220 télétravailleurs réguliers en attente de dotation de leur matériel. Il n'y aura pas de double dotation du Tiny, chaque salarié devra le transporter par ses propres moyens. Vos élus ont demandé une housse de transport pour le Tiny.

Nous restons mobilisés pour que chaque salariés soit dotés de matériel professionnel, et n'utilise plus son matériel personnel.

CLIM LEVALLOIS

La climatisation du site de Levallois « devrait être » opérationnelle **dès le 09 juin 2021 pour tous les bâtiments !!!**

Pour les bâtiments B et D il y aura une nouvelle coupure « **TOUTE** » **la semaine du 14 juin**.

Toutes les Directions concernées ont été contactées par les Affaires Sociales afin de faire preuve de « souplesse » sur l'aménagement des horaires et/ou l'accès au télétravail.

En cas de situation problématique, veuillez contacter vos élus le plus vite possible.

Une question, un renseignement, contactez-nous :

contact@cftc-covea-france.fr



Partenaire de votre vie professionnelle